

AFFAIRE N°20 - Demande de subvention pour l'association des Réunionnais de Provence.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'Association des Réunionnais de Provence m'a transmis une demande de subventio

pour l'année 1976.

Compte tenu des qualités de cette association qui s'efforce d'aider les Réunionnais qui s'installent en Provence, je vous propose de lui accorder une subventi de 500,00 F.

Les crédits sont prévus au chapitre 945 - article 657.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*Vu*

*Pour le Préfet et par délégation*

*Le Directeur des Finances*

*et des Collectivités locales*

*Signé : Paul PASTO*

*Pour copie conforme*

*St. Denis, le 17 février 1977*

*Le chef de Bureau délégué*

*J. LACOSTE*